

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (*à partir du point 6*), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS (*à partir du point 5*), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Odette BONTOUX, Isabelle PICHERIT, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

ABSENTS :

POUVOIRS :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Isabelle PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER, Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.
Monsieur Guillaume Couallier, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2018.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2018.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2018-033 à n° 2018-037

Rapporteur: Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2018-033	04/12/2018	OPÉRATIONS SPORT ÉTÉ 2018	Considérant que sur deux semaines durant l'été du 9 au 13 juillet 2018 et du 20 au 24 juillet 2018, différents clubs sont intervenus à la demande de la Ville pour animer ces semaines, la présente décision porte sur la répartition de 3174 € à ces clubs en fonction des actions menées.
2018-034	04/12/2018	Acte modificatif de la régie de recettes des droits de place	La décision porte sur une actualisation de la régie de recettes des droits de places relatives aux occupations commerciales du domaine public.
2018-035	04/12/2018	VVV 2017	Considérant la nature des projets 2017 et au regard des bilans des structures porteuses des activités, la présente décision précise la répartition de l'enveloppe de 2000 € entre les différents porteurs de projets.
2018-036	04/12/2018	VVV 2018	Considérant la nature des projets 2018 et au regard des bilans des structures porteuses des activités, la décision précise la répartition de l'enveloppe de 2 375 € entre les différents porteurs de projets.
2018-037	04/12/2018	Dépenses imprévues	La présente décision porte sur l'affectation du crédit du chapitre 020 "dépenses imprévues" à l'opération 399 " patrimoine" afin de réparer la rampe de l'escalier en pierres de la Chapelle de Beaunant détérioré par un conducteur de poids lourds pour un montant de 10 000 €.

- LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES -

4. LOGEMENT

Subvention d'investissement à GRAND LYON HABITAT pour l'opération d'amélioration-acquisition de 4 logements conventionnés au 12 petite rue des Collonges

Rapporteur: Madame Maryse JOBERT-FIORE

Dans le cadre de son droit de préemption, la Métropole de Lyon a acquis un immeuble au 12 petite Rue des Collonges en vue de créer du logement conventionné. Cet immeuble est constitué de 4 logements et d'1 local professionnel.

La Métropole a par la suite signé un bail emphytéotique de 55 ans avec Grand Lyon Habitat afin qu'il procède aux travaux nécessaires pour obtenir le conventionnement des 4 logements et gère cet immeuble.

Les travaux projetés prévoient la réorganisation des cloisons, la démolition et la repose d'un plancher, une isolation thermique et acoustique des logements, une remise à neuf des réseaux électriques, le remplacement des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude et le remplacement de l'interphone.

Cela aboutira à la réalisation d'un logement T1 de 21,95m² conventionné P.L.A.I., de 2 T2 de 40,57m² et 40,22m² et d'1 T3 duplex de 58,59m² conventionnés en P.L.U.S.

Le prix de revient de cette opération pour Grand Lyon Habitat est de 508 693,40€ incluant le droit d'entrée au bail emphytéotique, le coût des travaux et le coût des prestations intellectuelles.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un recours au prêt pour 82,35% du montant de l'opération, pour 10,64% par usage de fonds propres et pour 7,01% par subvention.

La Ville est donc sollicitée pour subventionner cette opération à hauteur de 35€ du m² de surface utile de logement soit pour un montant de 5646,90€. Ce montant sera déductible à N+2, du montant de la pénalité fiscale SRU.

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH) et notamment ses articles R331-1 et suivants

Vu la délibération du conseil de la communauté urbaine de Lyon 2006-3700 du 13 novembre 2006

Vu la demande de subvention de Grand Lyon Habitat en date du 24 octobre 2018.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 5646,90€ à GRAND LYON HABITAT pour la réalisation de travaux et le conventionnement de 4 logements dans l'immeuble sis 12 petite rue des Collonges.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Arrivée de Monsieur VURPAS au début de la délibération N°5.

5. URBANISME

Concertation publique - Vallon des Hôpitaux- Avis sur l'étude d'impact

Rapporteur: Monsieur Roland CRIMIER

Le vallon des hôpitaux, identifié au SCOT (schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise) comme un site soumis à conditions particulières d'urbanisation, est principalement la propriété des HCL qui ont exprimé depuis plusieurs années leur volonté de cession foncière et de développement de leurs activités liées à la santé. Parallèlement, ce site est directement concerné par deux projets majeurs d'infrastructures : le prolongement de la ligne B du métro (mi 2023) et une des portes de l'anneau des sciences (2030).

Aussi, dès 2012, des réflexions ont été engagées entre la Commune, les HCL, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL),

sur la vocation et le projet de développement de ce site au regard de ses qualités patrimoniales naturelles et bâties et des équilibres de notre territoire.

Les orientations générales d'aménagement mises en concertation s'articulent autour de :

- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante au cœur du Vallon des hôpitaux. (22 ha d'espaces paysagers valorisés)
- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Saint-Eugénie) et le futur pôle d'échanges multimodal, en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,
- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec, notamment, la création de la nouvelle avenue de Gadagne, d'une desserte structurante parallèle au chemin du Grand Revoyet, et l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public face au futur pôle d'échanges multimodal et à l'entrée modes doux du site hospitalier Lyon Sud,
- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics
- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires et liaisons modes doux, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, gymnase, restaurant et équipement de quartier d'activités périscolaires et extra-scolaire mutualisés),
- la prise en compte des objectifs de développement durable sur l'ensemble du site : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage.

En effet, le projet retranscrit l'ambition de développer un « écoquartier » exemplaire proposant la valorisation des qualités paysagères - singulières- du site, le développement de nouveaux modes de déplacements alternatifs...

Il est aussi centré sur l'innovation aux fins de transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique en proposant autour d'un consortium et d'appels à projets envers des start-up de travailler sur des projets novateurs visant notamment l'optimisation des espaces et systèmes énergétiques.

La perspective d'accueillir, d'ici à 2030, environ 3.500 nouveaux habitants et 2.700 nouveaux emplois sur le site du Vallon des Hôpitaux est à mettre en perspective avec l'arrivée du métro et le renforcement de la dynamique hospitalière du secteur (activités médicales et de recherche) qui vient s'inscrire dans la continuité de l'extension de la faculté de Médecine de Lyon-Sud - Charles Mérieux. Cela constitue un atout important pour le développement des emplois sur le territoire.

Entre ville et campagne, le positionnement péri-métropolitain du projet du Vallon des Hôpitaux va offrir un cadre de vie et de travail privilégié.

La présence du paysage du Vallon, au cœur du futur projet d'aménagement, constitue un atout important à mettre en valeur pour renforcer l'attractivité résidentielle de la commune de Saint-Genis-Laval.

L'ambition est de révéler le Vallon des Hôpitaux pour créer un nouveau quartier, agréable à vivre et pour travailler, intégré aux dynamiques de la commune de Saint-Genis-Laval et de l'agglomération.

Le projet d'aménagement du Vallon des Hôpitaux va permettre de créer une nouvelle interface (pièce urbaine) et ainsi effacer les ruptures actuelles entre le centre historique de Saint-Genis-Laval et les secteurs Jules Courmont et Sainte Eugénie.

Le projet urbain qui s'inscrit dans la géographie du vallon, permettra une mixité urbaine tout en préservant les équilibres caractéristiques saint-geinois à savoir le respect de l'équilibre 50 % de zone naturelle et agricole - 50 % d'habitat et activités.

Il s'articule autour de trois composantes :

- Un aménagement structuré autour d'une trame verte grâce au parc nature, au parc paysager et au parc linéaire. Un projet au cœur d'un parc.
- Un équilibre entre habitat, commerce, entreprise et nature comme sur le reste du territoire.
- Une voie structurante, Gadagne Est, pour favoriser le développement urbain du cœur du vallon et maîtriser les flux de circulation

Trois secteurs composeront ce nouveau quartier :

- Sainte-Eugénie, l'Haye et le but

Articulé autour du Château de Sainte-Eugénie, ce secteur à vocation résidentielle accueillera également des services et équipements publics (un groupe scolaire, une crèche municipale, un gymnase, restaurant et équipement de quartier d'activités périscolaires et extra-scolaire mutualisés avec le groupe scolaire, adaptés aux différents usages et optimisés).

Les aménagements doux qui conservent les tracés historiques (alignements d'arbres, arbres isolés, architecture des murs ...) et réemploient au maximum le maillage viaire du domaine seront favorisés. Le site Sainte-Eugénie sera réhabilité dans le respect et la valorisation du patrimoine bâti et paysager. Les bâtiments remarquables (le Château, le pavillon Désir de Fortunet) sont conservés, réhabilités et transformés, la chapelle, quant à elle, est en cours de réhabilitation.

- Chazelles

Sur le secteur Chazelle, le développement d'activités économiques productives et de recherches liées à la santé particulièrement (artisanales et industrielles notamment) sera rendu possible en extension de la ZI la Mouche (actuellement en cours de transformation avec les projets de développement de Bjorg-Bonnetterre, ...), afin de favoriser les créations d'emplois.

Ce territoire dispose des fondamentaux : un tissu économique diversifié avec une base industrielle, une représentativité des activités d'excellence de la métropole (dans les domaines des sciences du vivant) mais aussi des fonctions de services et fonctions supports. Ce secteur et celui du cœur du « Vallon des Hôpitaux » vont offrir un environnement de très haute qualité tout en bénéficiant d'une très bonne desserte.

- Le cœur du Vallon

Le Cœur du Vallon se développe entre le coteau et le centre hospitalier en accompagnement de l'arrivée des infrastructures majeurs de déplacement. Il accueillera le pôle multimodal autour d'un pôle d'attractivité économique tertiaire et hospitalière.

Les lignes topographiques et les qualités géographiques du Vallon sont intégrées comme préalable au développement du site et garantissent l'insertion paysagère des fonctions urbaines dans le quartier.

L'optimisation de la trame viaire et le développement d'une armature d'espaces publics dédiés aux modes doux assurent le développement d'un confort de vie et d'usages en cœur de quartier qui proposera en pourtour une mixité d'habitat et jouxtant le parc. Ce sera le 1er secteur urbanisé à l'arrivée du métro en 2023.

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ Z.A.C

Eu égard à la complexité du projet et, notamment autour du futur pôle d'échanges multimodal, il semble nécessaire de le conduire dans le cadre d'un outil opérationnel efficace et lisible. C'est la raison pour laquelle la Métropole a proposé de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC), outil adapté aux ambitions du projet, et qui permet de surcroît de pouvoir solliciter une participation financière des constructeurs bénéficiaires des équipements publics.

Les terrains compris dans le périmètre de la future ZAC sont majoritairement des propriétés publiques (des HCL et dans une moindre mesure de la Métropole). Quelques parcelles privées sont comprises dans le projet, au droit du raccordement de la voie nouvelle sur le carrefour Clémenceau /Gadagne et sur les secteurs de l'Haye et du But.

Outre l'outil ZAC, il est envisagé de mobiliser des partenariats publics/privés par l'intermédiaire de conventions de Projets Urbains Partenariaux (PUP), dans l'objectif d'encadrer les potentielles mutations d'îlots identifiées à ce jour, principalement situées sur les quartiers de l'Haye et du But.

ÉTUDE D'IMPACT

Par ailleurs, ce projet urbain doit faire l'objet, conformément à l'article L 122-1 du code de l'environnement, d'une évaluation environnementale qui prend la forme d'une étude d'impact transmise à l'autorité environnementale.

La Commune est à ce titre saisie pour émettre un avis sur cette étude.

L'étude vise à identifier à partir de l'état initial de l'environnement correspondant à l'état du site du vallon des hôpitaux en 2017, les conséquences du projet urbain d'aménagement tel que présenté ci-précédemment, dit « scénario de référence ».

Ainsi sont mesurés les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et les mesures d'insertion et de compensation envisagées. Les incidences sont étudiées sur le milieu physique, le milieu naturel, milieu humain, sur le paysage et le patrimoine.

En synthèse, l'aménagement du vallon des hôpitaux présente des incidences principalement hydrologiques sur le milieu physique mais également de dégradation potentielle des espèces (faune et flore) et de leur habitat.

Concernant le milieu humain les impacts du projet sont relatifs à l'augmentation du trafic sur des voiries non adaptées et le stationnement illicite et sauvage aux abords du pôle multimodal.

Enfin d'un point de vue du patrimoine, la conservation de plusieurs bâtiments à valeur patrimoniale est mise en œuvre.

L'ensemble de ces conséquences a déjà été intégré dans la définition du projet urbain à travers le futur programme de la ZAC et des mesures ont été précisées. De plus des mesures compensatoires hors du périmètre de la ZAC ont été travaillées.

Impacts sur le milieu physique et naturel

Ainsi concernant la problématique hydrologique, si le fonctionnement hydraulique des galeries et conduites souterraines sera préservé, est intégrée au projet la réalisation de trois bassins paysagers au cœur du vallon et associés à l'environnement et aménagement du parc, permettant la gestion des eaux pluviales.

De même, pour réduire et/ou compenser la dégradation de l'habitat des espèces faune et flore, des aménagements d'habitat de substitution seront créés (type hibernaculum pour les hérissons d'Europe, écuroduc pour l'écureuil roux...), des passages à faune sous la voie principale seront aménagés ainsi que des continuités écologiques par la mise en réseau des milieux.

Mais le projet intègre un principe de préservation des espaces naturels et semi-naturels du site dans le cadre de son concept « d'habiter dans le parc ». Le principe d'aménagement repose également prioritairement sur la définition d'un parcours d'aménagement à moindre dommage : à ce titre, l'emprise de Gadagne a intégré des éléments importants du paysage tels les boisements, les murs, les alignements d'arbres ou encore un tumulus identifiés à l'occasion d'une analyse du patrimoine naturel et bâti de la propriété des HCL.

Par ailleurs, les boisements du site tendent, depuis plusieurs années, à se fermer par manque de gestion. Aussi toujours dans l'optique d'intégrer le projet autour d'une trame naturelle et particulièrement boisée sur le secteur de sainte Eugénie, une gestion écologique et valorisation des boisements sera mise en œuvre.

Impact sur le milieu humain : population, énergie, déplacement

Concernant le milieu humain, le projet est une réponse à des besoins identifiés à l'échelle de l'agglomération. La mixité sociale qui se décline à travers la programmation de l'habitat (30 % de logements conventionnés) permettra de rééquilibrer l'offre de la ville de Saint-Genis-Laval. Enfin, le projet tend vers un équilibre en termes d'emploi et d'habitants (d'ici 2030 : 3500 habitants et 2700 nouveaux emplois) ce qui constitue des effets positifs pour le secteur. Les besoins générés par cette population sont intégrés dans le projet urbain tant d'un point de vue des équipements publics réalisés, tant de l'incidence par exemple des déchets supplémentaires produits par une redéfinition du principe de collecte des déchets ménagers sur le site ou encore les besoins énergétiques dont la stratégie sera définie dans les étapes ultérieures du projet avec notamment à la réalisation d'une étude d'opportunité de desserte en énergies renouvelables et raccordement un réseau de chaleur. Il est rappelé l'ambition du nouveau quartier qui vise une réduction des besoins et une efficacité énergétique. La composition urbaine du projet retient des principes et des formes urbaines adaptées aux enjeux climatiques comme les toitures végétalisées par exemple, et à la préservation du patrimoine naturel, des perceptions visuelles... Les constructions des lots feront donc l'objet de prescriptions architecturales et paysagères où la définition d'un parti bioclimatique dans la conception architecturale et urbaine ainsi que des espaces publics (qualité d'ensoleillement, terre, place du végétal,...) sera prégnante.

En matière de déplacement, la réorganisation de la desserte viaire du pôle d'échange multimodal et le prolongement du métro B auront pour effet de réorganiser les flux et dégagent à ce titre tant des impacts négatifs que positifs.

En effet, le prolongement du métro aura pour conséquence de réorganiser les flux notamment avec une forte augmentation des échanges avec le centre de l'agglomération avec une

prééminence des modes TC. À plus large échelle, le projet urbain modifie les conditions de trafic de la zone étude mais la génération de trafic est limitée par un renforcement des transports en commun.

Parallèlement les déplacements ayant pour origine ou destination finale les communes du périmètre d'étude (Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Charly et Vernaison) vont croître d'environ 15 % sous la conjonction de deux phénomènes : d'une part l'augmentation de la population et de l'emploi sur le secteur, d'autre part l'attractivité et le dynamisme accru de la zone.

En conséquences, des mesures de gestion de trafic doivent être envisagées.

Celles-ci concernent les voies des secteurs résidentiels sur lesquelles le trafic de transit est inapproprié comme les voiries du plateau.

Parallèlement, et afin d'éviter les secteurs résidentiels de la route Irigny et rue Guilloux, il est prévu de créer, sur une partie des délaissés de l'A45 prévue comme voie en site propre au SCOT, une nouvelle voirie permettant de relier la route d'Irigny depuis le pont de l'A45 jusqu'aux hôpitaux en passant par la zone industrielle secteur chemin de Laval.

Concernant le patrimoine bâti, le projet s'inscrit dans le périmètre de protection des monuments historiques et celui des périmètres d'intérêt patrimonial (PIP). Il prévoit donc la conservation et la réhabilitation de certains bâtiments (le château, la chapelle, le pavillon Désir de Fortunet, le pavillon de l'Escale,...) et éléments (parcs, arbres,...) patrimoniaux pour conserver le caractère historique du site et entretenir la mémoire des lieux.

Au-delà des mesures sur site, des mesures de compensation hors site ont également été recherchées visant une compensation aussi bien surfacique que fonctionnelle. Les sites actuellement repérés et en cours d'approfondissement repose sur un principe de consolidation du réseau écologique avec des interventions préférentiellement au sein au contact des corridors écologiques, par exemple le corridor vallon Sanzy, le plateau des hautes Barolles, le ruisseau de la mouche... les interventions possibles concernent les plantations de bosquets et avec des essences locales diversifiées, la modification des pratiques agricoles intensives en pratique extensive, le traitement des espèces invasives... l'objectif est de conforter le réseau écologique.

En conclusion, au regard du projet envisagé, des éléments présentés dans l'étude d'impact, il n'est pas émis de remarques particulières.

De même concernant les modalités de concertation préalable au dossier de création de ZAC telles que définies par la Métropole (concertation ouverte à partir de novembre 2017, dossier mis à disposition du public, sur site Internet, différentes réunions publiques d'information organisées...), il est proposé d'approuver ces dernières ainsi que les modalités de participation du public au vu de l'évaluation environnementale.

Mesdames, Messieurs

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** les modalités de concertation préalable au dossier de création de ZAC engagée par la Métropole ainsi que les modalités de participation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale
- **APPROUVER** l'étude d'impact et **DIRE** que cette dernière n'appelle pas de remarques particulières de la ville et qu'elle sera mise à disposition du public conformément aux modalités définies par la Métropole de Lyon.
- **DEMANDER** l'approfondissement et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement afin de contraindre et limiter le trafic de transit sur les voiries des secteurs résidentiels et naturels (Beunant, Beauversant, Moly, Citadelle), les voiries de centre-ville (Clemenceau, route de Vourles),
- **DEMANDER** d'étudier et réaliser les propositions de liaisons nouvelles proposées au dossier notamment en provenance d'Irigny et de Charly et particulièrement pour les transports en commun.
- **DEMANDER** à ce que soit bien conservé le Château de Longchêne (dit Château Eugénie) dans sa totalité ainsi que le pavillon de l'Escale.

M. LE MAIRE. - « Il s'agit d'approuver l'Étude d'Impact telle que présentée et examinée, demander à ce que soit bien conservé le patrimoine historique particulièrement le pavillon de l'Escale, l'approfondissement de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de voirie qui concerne la route d'Irigny et une nouvelle rue dans la zone industrielle pour éviter le quartier de villas du secteur et la 1ère réalisation-liaison « site propre » le long de l'A45 pour permettre notamment aux bus venant des communes voisines, Vourles Irigny, Charly, de pouvoir accéder au pôle multimodal des hôpitaux. L'objectif n'est pas de faire venir des voitures mais d'avoir de plus en plus de transport en commun et modes doux et actifs convergeant vers le métro pour diminuer la part de voiture en ville ; objectif poursuivi avec l'arrivée du métro. Je rappelle qu'autour du métro sont déjà présents des milliers de personnes qui viennent travailler ou visiter des malades et déjà une bonne partie de ces personnes utiliseront plus facilement le métro puisque le métro sera vraiment au pied des hôpitaux et la desserte des hôpitaux devra être réorganisée de la même façon que les lignes de transport en commun seront réorganisées à l'ouverture du métro avec une enquête origine & destination qui sera faite 18 mois avant la mise en service du métro pour caler le plus possible aux besoins des habitants ou des salariés du secteur. »

Y. CRUBELLIER. - « Mr le Maire, en effet il y a eu une réunion le 27 novembre qui a eu lieu où on avait un document de 40 pages, un résumé car le document officiel de la Métropole n'était pas prêt. Vendredi dernier, nous avons eu un mail comme quoi ce document était disponible sur l'extranet, apparemment il y a eu des problèmes informatiques donc le vendredi je n'ai pas pu y accéder, j'avais eu des problèmes informatiques. Le lundi matin on nous envoie un mail nous disant que ce document est disponible. Vous comprendrez qu'en une journée..., oui en une journée je ne peux pas lire 365 pages, nous avons un métier. Je ne dis pas que je n'aurais pu le lire tout le week-end mais au moins j'aurais pu l'ouvrir et l'examiner par avance pour nous en imprégner. Ce dossier révèle pour nous 2 problèmes majeurs : la proportion de 30% de logements sociaux qui, de toute façon, ne nous permettra pas d'atteindre le quota communal de la très discutée loi SRU et laisse présager d'un nouveau quartier à problèmes. Autre problème important : l'insuffisance de places de parking, qui plus est, payantes en inadéquation avec le volume prévu d'utilisateurs du métro et donc en corollaire un point noir routier probable dans ce quartier. Ça c'était les 1ers éléments, le reste, moi je n'ai pas de vue là-dessus, je rappellerai en 2008, nous n'étions pas élus, on n'a pas donné de vote, c'est pas grave, j'en veux pas du tout, c'est normal c'est la vie politique, simplement un dossier comme ça, j'aurais voulu, notre groupe aurait voulu avoir plus de recul. Je comprends les obligations de la métropole d'avoir cet avis. Mais si on avait pu avoir les moyens de décaler à un CM prochain cette orientation, ça nous aurait permis de nous imprégner plus de ce dossier. »

M. LE MAIRE. - « Pour répondre à Mr CRUBELLIER, ce dossier a été mis à disposition sur l'extranet des élus comme d'habitude. J'ai voulu qu'il y ait une commission générale pour vous donner les clés de lecture de ce dossier, après c'est un peu du détail, du détail au sens du dossier. On vous a également envoyé la semaine dernière le résumé non technique qui est une pièce constitutive du dossier, qui fait 40 pages, et en même temps vous aviez la possibilité de consulter le document papier complet et vous pourrez au cours de l'enquête publique, donner des éléments et faire part de vos observations, le projet ne se termine pas aujourd'hui, je le dis bien, vous avez toujours la possibilité de faire vos remarques sur le registre. On a essayé de faire au mieux, de la même façon il a été mis sur le réseau extranet. Apparemment, il y a un problème aussi d'utilisation par les élus de ce réseau. J'en suis fort navré, mais c'était procédure habituelle à partir de laquelle vous avez l'ensemble des documents. Apparemment certains ont pu y arriver et ont pu accéder au dossier tout à fait facilement. Je comprends que vous ayez pu oublier vos codes ou autre, de plus il a été dit qu'il était mis à disposition papier, certes en un seul exemplaire, mais il est de plus de 357 pages. Il était donc très largement disponible. Après, je comprends le temps qui puisse vous manquer, moi aussi je suis élu, et lorsque j'étais en activité professionnelle par le passé, je sais ce que c'est. On a essayé de vous donner tous les éléments d'information le plus complètement possible pour vous donner les clés de lecture de l'enquête qui sera publique, je le rappelle. Puis effectivement, la vie démocratique est ainsi faite, je n'ai pas fait référence au fait que vous n'étiez pas là mais j'ai dit que nous avions voté en conseil municipal le PLU parce que c'est l'institution qui l'a voté. Effectivement, à l'époque un certain nombre de personnes y étaient déjà, d'autres n'y sont plus, d'autres sont arrivés après, dont vous, et je comprends. »

Y. CRUBELLIER. - « Monsieur le Maire, on a reçu un mail vendredi après-midi disant le document, vous pouvez le trouver sur l'extranet. J'étais disponible vendredi après-midi, je

n'avais plus mes codes d'accès à l'extranet et je ne savais même pas comment on faisait, j'ai appelé le service informatique qui a été très rapide, et m'a donné 2 extranet, un qui ne fonctionnait pas, l'autre avec outlook qui fonctionnait. On m'a redonné mes codes, on m'a redonné mes mots de passe, j'y suis allé tout de suite, je n'ai pas trouvé ce document. J'ai renvoyé un mail au cabinet le vendredi à 17h33 ou 36, je comprends qu'on ne puisse pas répondre. Mais on reçoit un autre mail le lundi nous disant qu'il est disponible, très bien il est disponible. Vous comprenez qu'entre le lundi et mardi... Je n'y suis pas retourné, je vous le dis franchement je n'ai pas eu le temps matériellement d'aller voir ce document, c'est ce qui m'embête, c'est tout, on ne va pas en faire un flan non plus. Je dis que c'est court. Comment voulez-vous qu'on prenne un aperçu et qu'on s'imprègne de ce dossier en une journée ? Moi je ne peux pas, je le dis très clairement je ne peux pas. »

M. LE MAIRE. - « Il y avait eu une commission générale en préalable exprès Mr CRUBELLIER. »

T. MONNET. - « Oui, en commission on a une présentation du même type mais en un plus développée. Moi personnellement dans mon casier je ne sais pas pourquoi, je n'ai eu ni le dossier présenté lors cette commission générale, ni mes délibérations. Bon, je ne sais pas ce qu'il s'est passé, ce n'est pas un problème, j'espère que la prochaine fois ça ira mieux. Lors de la présentation synthétique de l'étude d'impact concernant le Vallon des Hôpitaux en commission générale, nous avons pu, avec l'aide des documents qui nous ont été communiqués, juger de la pertinence de cette étude. Nous avons également eu l'occasion de nous interroger sur des problématiques qui nous paraissaient importantes à pointer et que nous reprenons ici brièvement. En fait, j'avais fait un certain nombre d'interventions lors de cette commission que je souhaitais simplement reprendre de manière très simple pour l'avoir à l'esprit, que ce soit transcrit dans le compte-rendu du conseil municipal.

Voici les points à préciser : Un projet qui, pris isolément, semble bien ficelé mais son insertion dans le maillage viaire actuel de la commune risque, sans modification du gabarit des autres voies, d'entraîner de gros problèmes de circulation et de bouchons. Nous nous inquiétons de l'importante convergence, sur un espace somme tout assez réduit, des véhicules, des futurs habitants de ce nouveau quartier, des saint-geinois qui se rendront dans les futurs commerces, structures municipales, école nouvelle du quartier, de ceux qui se rendront aux hôpitaux, qui se rendront à la station de métro puis, plus tard qui sortiront de l'anneau des sciences, ou qui y rentreront ! Cela générera un nombre très important de véhicules par jour. Nécessité, pour certains saint-geinois de disposer, à court terme, de transports publics pour relier la station de métro aux différents quartiers de notre commune. C'est ce que je vous avais dit, vous m'aviez parler de bus sans conducteur, j'attends de voir. Difficultés à venir concernant la traversée de Saint-Genis-Laval, nous nous interrogeons sur les moyens qui seront mis en œuvre pour contraindre les automobilistes à emprunter certaines voies plutôt que d'autres, comme par exemple l'avenue de Gadagne plutôt que l'avenue Clemenceau. Nouveau quartier qui risque, parce qu'il bénéficiera de la majorité des infrastructures nécessaires à son fonctionnement propre, de s'isoler, de se replier sur lui-même. Se pose, et se posera encore, par conséquent, la problématique des liaisons, des rapprochements, des liens inter-quartiers. Ces questions ne sont nullement une remise en cause du projet du Vallon des Hôpitaux à venir, mais bien le reflet d'une inquiétude concernant les nuisances qu'il pourrait générer si d'importants aménagements périphériques ne devaient pas être réalisés. »

F. VURPAS. - « C'est une heure grave, mais je conçois bien que ce n'est qu'un élément de la procédure. C'est une procédure qui fait un virage où on ne peut pas s'opposer, c'est très difficile de s'opposer à la progression, à l'urbanisation. Mais je le constate, ça m'inquiète, ce n'est plus le St Genis que je connaissais il y a 30 ans, ce sera plus le St genis. Ce sera un autre St genis, bien défendu par le code de l'environnement et par les préoccupations du maire de préserver le patrimoine, je te félicite, c'est très bien d'avoir ce souci. Néanmoins, c'est quand même une urbanisation de notre commune. Deuxième question que j'ai posé lors de la commission générale : Qui va être vendeur des terrains ? D'abord ce n'est pratiquement pas la commune mais uniquement les HCL, ce qui me paraît une bonne chose puisque c'est eux qui ont le plus besoin de récupérer des sous dans l'affaire. Le bilan prévisionnel financier de la ZAC sera-t-il un jour communicable à nous ? Parce que c'est un peu le choix qui sera fait de savoir quels seront les aménageurs qui vont intervenir, quels soucis ils auront dans la tête, est ce qu'ils voudront faire des sous ou préserver du patrimoine ? C'est les questions qui me paraissent importantes pour l'avenir. Je sais qu'on ne peut s'opposer à un projet comme ça, dans la mesure où c'est un bulldozer. On ne peut pas s'opposer à la Métropole. C'est l'évolution normale des choses. Il y a déjà les panneaux qui annoncent le projet du Vallon des hôpitaux, c'est lié au métro, tout ça c'est logique. Mais j'ai quand même ce souci, cette inquiétude, cette observation qu'effectivement c'est un élément dans lequel on va encore

urbaniser notre verdure de Saint Genis Laval. C'était simplement une réflexion sur le sujet et je remercie le maire de s'être occupé de l'environnement et de ces questions qui me paraissent très importantes. »

J.P. LACROIX. - « Nous avons eu une belle présentation complète de ce projet le 27 novembre et nous remercions les services municipaux de la ville pour la qualité de ce travail. C'est un projet qui nous paraît équilibré avec une préservation des espaces verts, dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie à Saint Genis Laval. Un questionnement cependant concernant le flux du trafic routier et les problématiques éventuelles de stationnement. Voilà, vigilance à avoir par rapport à ça. »

M. LE MAIRE. - « C'est bien pour cela que dans les quatre attendus de la délibération nous demandons à ce que soit précisé effectivement les points qui ont été soulevés à la fois par Mr MONNET et vous même et Mr CRUBELLIER aussi. Effectivement, j'ai entendu ce qui a été dit à la commission générale. J'ai aussi le même souci. Par contre, savoir si le quartier va s'isoler avant d'être construit, ça je ne peux pas le présupposer. Il va vivre, c'est un quartier qui va vivre comme vivent les Collonges ou les Barolles en étant en liaison avec la ville et bien plus conçu en amont. C'est la 1^{ère} fois sur l'agglomération, peut être avec le carré de soie, où on construit d'abord l'infrastructure de transports en commun et où on viendra urbaniser par la suite d'une manière très modérée et nous avons limité l'urbanisation au maximum dans le respect du SCOT et des documents d'orientation généraux que nous avons voté précédemment. Ensuite, bien sur que le bilan de la ZAC est communicable. Si on fait une ZAC Mr VURPAS, je l'ai déjà expliqué lors de la commission, c'est aussi pour avoir une participation des promoteurs et des constructeurs aux équipements de la ZAC, la Métropole est aussi attentive que nous à ce que le bilan financier participe aussi à la construction des voiries, et nous même pour l'éclairage public, pour les espaces verts, pour l'école et les différents services publics nécessaires. Ce qu'on voit aussi c'est la possibilité de rééquilibrer le centre ville, notamment en matière scolaire, avec cette nouvelle école. Moi, j'entends souvent me dire que le centre ville est congestionné etc. C'est un moyen aussi de pouvoir avoir un service différent notamment sur les écoles et de diminuer un peu l'école Mouton. L'urbanisme antérieur a réalisé, Mr CRUBELLIER, trois écoles dans un rayon de 200m en plus avec 1 collègue à proximité. Donc oui, le bilan financier est communicable bien entendu, il y a toujours un état zéro de la ZAC et il y a toujours un bilan financier. Mr VURPAS, vous étiez conseiller dans cette assemblée, nous avons voté il y a 2, 3 ans ou 4 ans de mémoire, le bilan de clôture de la ZAC des Barolles. Ce sont des choses qui se déroulent sur plus d'une décennie, les élus du moment présenteront le bilan de la ZAC avec bien sûr les services de la Métropole. On peut se poser des questions mais on est à l'aube de nouvelles mobilités, on ne peut pas avoir un schéma qui serait de reconduire ce qui est existant sur les voiries par rapport aux nouvelles mobilités qui vont se développer demain. Il est clair que déjà notre réseau de transport en commun va être totalement modifié dans le sud ouest lyonnais. Je vous rappelle que Brignais vient d'officialiser son entrée dans le Sytral, ça évitera quand même aux usagers de descendre aux Barolles et de finir à pied ou d'avoir des voitures qui viennent stationner pour prendre le réseau TCL. Donc on va gagner nous aussi sur ces flux là. Bien sur Mr MONNET, il faut prendre en compte le fait que les utilisateurs des hôpitaux sont déjà présents avec leurs voitures, ils sont déjà là et nous, notre objectif puisqu'on sait que c'est un hôpital métropolitain, c'est de diminuer la part de voitures en ville. On sait notamment qu'il y a de nombreux étudiants qui viennent en voiture et qui pourront prendre le métro, de nombreux visiteurs de patients qui auront plutôt intérêt à prendre le métro. Sur les mobilités, oui demain, dans 5-6 ans, je sais ce qu'il y aura des navettes autonomes, elles commencent à se développer. Il y en a une qui vient de se créer dans une ZI, il y en a une qui fonctionne à Perrache. Probablement que ce sont des moyens qui arriveront pour la desserte du site des HCL ou même de la ville de Saint Genis Laval. Mais vous avez raison, il va bien falloir que l'on reconsidère les liaisons de la ville de saint Genis Laval vers le métro. L'objectif est d'avoir plus de voitures dans les garages que sur le secteur et là je partage votre avis. On est également dans un processus de concertation qui est ouverte depuis novembre 2017, il y a eu différents ateliers sur les modes de déplacement doux etc. La concertation sera close en mars 2019 je crois, un certain nombre d'usagers ont fait des remarques, des riverains aussi. On est dans une participation citoyenne, pour ceux qui le souhaitent avec les outils et les process administratifs, juridiques qui régissent aujourd'hui sur un tel projet.

Concernant l'urbanisation de la ville, nous avons pris le parti de maîtriser cette urbanisation Mr VURPAS, en respectant les équilibres de la ville, c'est plutôt ce qui nous guide, vous l'avez relevé. S'il y a une ZAC, c'est aussi pour éviter une vente à la découpe, sans cet outil nous n'aurons pas pu nous opposer à ce que les HCL vendent leurs terrains à la découpe et on aurait eu des immeubles qui se construisent à droite, à gauche... il vaut mieux encadrer les

aménagements parce qu'on sait qu'on a un développement plus harmonieux quand on agit ainsi. Mr CRUBELLIER, vous soulignez « on aura un quartier à problèmes... » ça c'est votre positionnement politique, je ne peux rien dire là dessus. Il y a de la précarité dans ce pays, plutôt moins qu'ailleurs mais il y en a. Il faut en tenir compte. On des demandes de logements importante, on en a parlé hier en conseil de métropole et tous les groupes politique convergent vers le fait qu'il faut offrir des capacités dignes pour accueillir des personnes. Les réalisations qui se font maintenant en termes de logements conventionnés, vous avez visité avec moi la dernière réalisation du groupe Alila, c'est quand même autre chose. Et apparemment dans nos copropriétés où il y a de la mixité sociale, les choses se passent bien. Le pire n'est jamais sûr Mr CRUBELLIER même si c'est votre fond de commerce électoral, les choses ne sont jamais sûres. Moi je pense que ce sera un quartier, au contraire, de mixité sociale avec effectivement des appartements de standing mais des appartements accessibles à toutes les catégories sociales de la société. C'est notre projet municipal. C'est celui que nous défendons depuis quelques années avec les élus de cette majorité. On essaie de faire pour le plus grand nombre et qu'on ait un vrai vivre ensemble à Saint Genis Laval même si ce mot peut être un peu galvaudé. Ce que je vous demande Mr CRUBELLIER, c'est d'être un peu optimiste sur l'avenir et de penser que les choses peuvent évoluer dans le bon sens et pas toujours dans la pire des situations.

Mr MONNET, je vous ai entendu, puisqu'on mentionne spécifiquement dans cette délibération des précisions sur l'accessibilité et sur les mesures pour éviter le traboulage. Je note que personne n'a évoqué le plateau nature des Barolles, et bien c'est pareil on sera amené à prendre un plan de circulation qui pénalisera, au bon sens du terme, le trafic de transit pour éviter des raccourcis comme on peut le voir parfois. On va plutôt dans votre sens, vous nous dites souvent qu'on ne vous écoute pas assez, vous constatez que c'est faux. Je pense que ce soit notre tendance ou notre sentiment, on a tous la même volonté, c'est que ce quartier fonctionne. Que ce soit un atout pour Saint Genis Laval à la fois un atout sociétal, un atout environnemental. C'est un quartier qui prendra en compte la transition énergétique et le réchauffement climatique, où on puisse vivre, travailler, se distraire. Nous souhaitons tous, vous comme nous, et nous avons l'ardente obligation de réussir ce projet, si ça peut être une vitrine pour Saint Genis Laval de ce qui peut se faire sur la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique, moi je serai le premier des heureux pour nos enfants, nos petits enfants. C'est la volonté dans laquelle nous agissons avec l'ensemble des élus concernés de chacun des secteurs. Il y a également au delà d'un cahier des charges financier, un cahier des charges qui imposera aux constructeurs des bâtiments basse consommation, un mixe énergétique... On souhaite faire travailler l'ensemble des fournisseurs et distributeurs d'énergie de concert, ce qui n'est pas une mince à faire, je peux vous le dire. Je vous remercie de votre engagement pour ce beau projet d'ici à 2030 ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mécénats patinoire 8-9-10 décembre 2018

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

La Ville de Saint-Genis-Laval attache une importance particulière au développement de l'attractivité du territoire et notamment le centre-ville par la mise en place de manifestations. Ces dernières favorisent l'appropriation du cœur de ville par les saint genoïses et assurent un équilibre entre les commerces de proximité et le centre commercial.

Cette année, le printemps et l'été ont été l'occasion d'animer la rue de la Liberté. Pour la période des fêtes de fin d'année, la Ville a souhaité conforter la Place Jaboulay comme site d'attractivité principal pour le commerce.

A ce titre, ont été proposées sur la Place Jaboulay le 8 et 9 décembre concomitamment à l'animation de la fête des Lumières :

1. L'organisation de la seconde édition du marché de Noël

2. Une patinoire dite « artificielle » qui permettra la pratique individuelle et accueillera également de nombreuses animations avec notamment
- le passage de la Mascotte « LHC Les Lions » (Patinoire Charlemagne)
 - une séance de dédicace des hockeyeurs lyonnais

Par ailleurs, il a été également proposé le lundi 10 décembre à l'ensemble des écoles, une initiation d'une heure à ce sport de glisse gratuite. Cette animation a été encadrée par un entraîneur diplômé d'État et trois joueurs professionnels du LHC Les lions.

Ont souhaité participer :

- 2 classes de CM1 de l' école Albert Mouton
- 1 classe de CM2 de l'école Sainte-Marie Saint Joseph
- 1 classe CM1/CM2 de l'école Paul Frantz

Au regard de cette animation innovante, du rayonnement et du caractère innovant de l'événement, plusieurs entreprises et organismes bancaires ont été sollicités et certains ont manifesté leur souhait d'apporter leur soutien dans le cadre du mécénat pour un total de 3550€.

SOCIÉTÉ	MONTANT ALLOUÉ EN €
ST GENIS 2	1300
CREDIT MUTUEL	1000
AUCHAN	500
STEPHANE PLAZA IMMOBILIER	500
BOULANGERIE DE GADAGNE	250
Total	3550

Une convention de mécénat est établie, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation de cette manifestation.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons qui seront imputés sur le budget Ville 2018, nature 7478, fonction 94
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mécénat et tout document afférent.

Y. CRUBELLIER. - « Vous avez décidé d'organiser une manifestation d'envergure pour animer le week-end du 8 et 9 décembre. Je tiens au préalable à rappeler l'origine du 8 décembre. Pour les catholiques c'est la fête de l'immaculée conception plus particulièrement en lyonnais où les habitants vénéraient Marie pour les avoir protégés de la peste et autres calamités. En 1852, la basilique de Fourvière est terminée mais le 8 septembre, jour où les prélats de Lyon montent en habits ordinaires à Fourvière pour vénérer Marie et bénir Lyon, la statue de la vierge Marie n'est pas prête et l'inauguration est reportée au 8 décembre, haute fête Marianne. Ce jour là, les Lyonnais illuminent spontanément leurs fenêtres, cette tradition fait partie désormais l'identité lyonnaise et celles des communes alentours. La fête des lumières organisée autour du 8 décembre et l'environnement touristique et commercial n'a rien changé. Bien évidemment, nous ne sommes pas opposés à l'animation de notre centre ville surtout en période de fêtes de fin d'années où le but est d'attirer la population pour qu'elle se retrouve autour de quelques animations festives et que les commerces en tirent aussi avantages par une fréquentation plus importante. Cependant, nous sommes d'autant

plus surpris que nous voila placés devant le fait accompli. En effet, la délibération est présentée au conseil du 11 décembre soit deux jours, après la fin des festivités sur lesquelles, mes chers collègues, nous devons nous prononcer pour cette donation d'argent qui est faite par certaines entreprises.

Pourquoi ne pas avoir présenté ce projet lors d'une commission ? Pour quelle raison l'association des commerçants n'a-t-elle pas été impliquée et surtout quel est le coût des ces animations ? On pourrait envisager des animations plus simples tout au long de décembre. J'espère que l'esprit de Noël soufflera sur ce conseil et que le maire nous apportera des réponses claires, précises et bienveillantes. Dans cette attente, Mr le Maire, mes chers collègues, je tiens à vous souhaiter un peu en avance, un joyeux Noël malgré la triste période que la France traverse.

G. PEYREYRON. - « Par cette délibération, Monsieur le Maire, vous nous sollicitez, un peu tard sans doute, pour vous autoriser à accepter les dons et vous permettre de signer les conventions de mécénat pour votre propre initiative d'installer une patinoire synthétique sur la place Jaboulay. Cette délibération nous interroge doublement. Dans un premier temps vous nous présentez aujourd'hui cette délibération, car pour des raisons budgétaires vous avez l'obligation de nous informer, mais à aucun moment vous nous avez informé, encore moins consulté sur l'installation d'une patinoire et de son coût. Quel grand démocrate ! A l'image de notre cher président qui est à votre écoute, comme vous nous le disiez souvent ! Dans un second temps, installer une patinoire synthétique dans le contexte actuel des économies d'énergie et du réchauffement climatique, ne nous paraissait pas être un signe fort envers nos concitoyens. Certes, une patinoire synthétique peu paraître écologique du fait qu'il ne soit pas nécessaire de produire du froid et donc de consommer une quantité importante d'eau et d'énergie. Mais c'est avoir une vision réductrice, car, en tant que vice-président délégué à l'énergie de la Métropole, vous n'êtes pas censé ignorer que des patinoires synthétiques sont réalisées à base de matériaux issus à 100% du pétrole. Le bilan écologique nous paraît donc mitigé, car s'il n'y a pas de consommation d'énergie pour entretenir la surface de glisse de la glace, l'impact environnemental de la fabrication des composants synthétiques n'est pas anodin, comme ne l'est pas non plus la nécessité d'une aspersion régulière de silicone pour assurer un minimum de glisse sur ce type de patinoire. Ces divers produits afficheraient une énergie grise très importante, mais les fabricants ne communiquent pas sur ce point. Dès lors, si l'on s'engage à parler d'économie d'énergie, il faut également entendre et communiquer sur le fait que la prospection pétrolière a des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité. C'est par nos choix que nous pouvons agir pour notre environnement ; il ne nous semble, par conséquent, pas nécessaire d'inciter les industriels à développer ce type d'installations. Voici Monsieur le Maire, vice-président délégué à l'énergie les réflexions que vous auriez dû avoir, avant de vouloir frapper un grand coup pour votre premier 8 décembre sans l'aide du CADEC. Si vous aviez eu la bonne idée de nous consulter, voici les débats que nous aurions pu avoir. Mais encore une fois, vous avez décidé de manière unilatérale, par conséquent, encore une fois nous voterons contre cette délibération. Pour information, l'énergie grise ou énergie intrinsèque est la quantité d'énergie nécessaire lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation ».

F. VURPAS. - « Par principe je suis opposé au mécénat, surtout s'il s'agit de grandes entreprises ou de centres commerciaux, de banques... C'est une question de principe. Je sais qu'on en n'a pas besoin surtout pour de petites sommes comme ça. La commune aurait pu se passer du mécénat, en tout cas moi je l'aurais décidé si j'avais été maire. Je n'y aurai pas recouru. Des centres commerciaux qui donnent des sous on ne sait pas trop pourquoi, alors que si c'était humanitaire ce serait tout à fait différent, le mécénat humanitaire c'est pas du mécénat fric. »

J.P. LACROIX. - « Je vais prendre un peu le contre-pied de ce qui vient d'être dit et je profite de cette délibération pour saluer le travail et la mobilisation des équipes municipales pour l'organisation et la préparation de ce samedi 8 décembre qui fut une belle réussite. Beaucoup de bons retours, nombreuses personnes présentes, une belle ambiance, une belle patinoire pour le plus grand bonheur des enfants, de nombreux stands pour se restaurer et de belles animations. A poursuivre bien évidemment l'an prochain. »

M. GUOUGUENI. - « Simplement deux choses par rapport aux interventions. Vous confondez le 8 décembre et les fêtes de fin d'année. Vous avez évoqué la façon unilatérale de décider des animations, notamment Mr MONNET et Mr PEYREYRON, mais ce n'est ni plus ni moins que

la volonté des commerçants qu'on rencontre deux fois par an depuis cinq ans et particulièrement dans le cadre de la commission sur le thème de l'animation, ce sont les commerçants qui ont souhaité développer une animation sur la place Jaboulay. L'année dernière c'était le 15 et 16 décembre et cette année il y a eu la volonté de mutualiser, de profiter de l'aubaine du 8 décembre. Ce n'est donc en rien une décision unilatérale, je voulais juste rectifier certaines contre-vérités.

Concernant les mécènes, j'entends qu'on puisse être contre ou ne pas intégrer le fait que ce soit pertinent, il n'empêche que la ville est en cohérence sur la dimension de bonne gestion des deniers publics pour une manifestation aussi importante. La ville a souhaité faire participer les différents mécènes, même si, Mr VURPAS, vous dites que ce n'est pas aussi important que ça, je rappelle que c'est un projet non pas à l'initiative seule de la ville mais conjointe avec les commerçants de Saint Genis Laval. Par ailleurs c'est une initiative dans le cadre de la concertation avec les commerçants et non pas dans le cadre de l'animation du 8 décembre parce que les commerçants ont voulu une animation pour donner une certaine attractivité à l'instar de ce qui a été fait l'année dernière. Il a été ressorti dans le cadre de bilan, dans le cadre de l'écoute et du partage qu'on a avec les commerçants au sens spécifique du terme.

Sur la question écologique, transition écologique ou développement durable, je rappelle que le choix qui a été fait c'est une patinoire écologique 100% recyclable, je rappelle les atouts de cette patinoire : elle est développement durable, c'est qu'il n'y a pas de consommation d'énergie, ni de fluide, le matériau est neutre. La piste est 100% recyclable. »

F. TIRTIAUX. - « Je voulais juste rajouter quelques éléments pour rappeler à certaines personnes qui semblent offusquées par la question du mécénat que ça fait pas mal d'années ici dans cette ville, qu'on se soucie non seulement bien évidemment de faire financer certains projets par d'autres deniers notamment des deniers privés non seulement pour réaliser des projets qui pourraient être considérés comme un peu plus onéreux mais c'est surtout avec l'objectif de permettre aux entreprises qui sont sur notre territoire à s'associer à des actions qui pourraient avoir un véritable rôle, par rapport à l'image et au développement du territoire. Les entreprises sont extrêmement intéressées par ce genre d'actions parce qu'elles sont aussi soucieuses de leur engagement sociétal. Je crois, ceux qui viennent du domaine privé peuvent en témoigner, il n'y a aucun retour total de ce que l'entreprise a investi, en effet ça ne peut pas dépasser 25% de la somme qui a été donnée au départ, il y a toutefois un petit retour par rapport par exemple à la présence d'un logo. En tout cas, certainement pas au delà de 25% de la somme donnée. Ce genre de partenariat a énormément d'intérêt, d'ailleurs je félicite l'équipe qui a travaillé dessus car je sais par expérience que ce n'est pas évident de convaincre les entreprises. Cela fait depuis 5 - 6 ans qu'on le fait au niveau du festival des musiques de Beauregard même 10 ans je crois sachant que l'édition passée on avait rassemblé près de 25 000€ et l'année d'avant 55 ou 60 000 € et cela représente énormément de travail et encore une fois l'intérêt est grand. Et je voulais juste faire un clin d'œil par rapport à ce qui a été voté dans la délibération n°5, quand on parle de ZAC, je crois que l'esprit est un peu le même, aujourd'hui et encore plus qu'hier, s'entendre et considérer le privé comme un partenaire potentiel de projet d'intérêt général est plus que jamais cohérent et pertinent. Bravo pour ce beau projet. »

M. GUOUGUENI. - « Je voulais juste rajouter et profiter de l'occasion pour dire que cette réussite du 8 - 9 - 10 décembre elle n'aurait pas pu se faire au delà de la volonté de la ville sans l'implication énorme et ô combien reconnue du monde des associations qui a participé et qui a rendu cette manifestation comme l'a dit Mr LACROIX, à la hauteur des attentes des St Genois, je voulais profiter de l'occasion pour féliciter toutes les associations qui ont participé à cette manifestation et dire combien elles ont été à la hauteur des attentes des St Genois. »

T. MONNET. - « Excusez-moi, on n'a pas eu de renseignements sur le bilan financier de ce projet patrimoine. Vous parliez d'une coordination des commerçants pour monter ce projet qui sort cette année, pas avant bien sûr. Quel est la participation des commerçants et quelle est la participation de la commune par rapport au mécénat ? »

M. LE MAIRE. - « Quelques éléments de réponse parce que Mr PEYREYRON s'est adressé à moi en tant que Vice-président Énergie. Vous pensez bien que je suis assez attentif à cette orientation et à ce sujet qui nous concerne tous. Évidemment vous l'avez rappelé cette patinoire fonctionne avec l'air du temps !, à peine avec un peu d'eau mais il est tombé juste 2 - 3 averses ce qui n'a pas nécessité d'utiliser le réseau d'eau publique. Je rappelle, Mr PEYREYRON, que cette patinoire est réalisée, elle existe déjà, donc si vous voulez

effectivement le passé est le passé. Cette patinoire est la propriété du Hockey Club de Lyon, ce n'est pas non plus une entreprise capitaliste pour laquelle on viendrait faire payer les communes sur ce sujet. Je rappelle également, comme il l'a été dit, qu'on a pu initier des jeunes des écoles aux sports de glisse qui pour certains est assez éloignée de leur pratique quotidienne et ont eu des encadrants sportifs. C'est aussi l'intérêt de cette opération et c'était aussi une animation. Alors effectivement, il y a un tout petit bilan carbone pour le transport mais bon il doit être aussi important que lorsque vous utilisez votre voiture, quand vous l'utilisez comme tout un chacun. Cette patinoire, elle existe, et j'espère qu'elle va servir à beaucoup d'autres lieux et d'autres enfants et donc effectivement, on a soutenu une association sportive en faisant ça, le Hockey Club de Lyon,

Sur le mécénat Mr VURPAS, sans redire ce qu'a dit Mme TIRTIAUX, quand même aujourd'hui on est de plus en plus dans un partenariat privé-associatif-public. On monte des PUP aussi, on a avec des promoteurs des moyens pour réaliser des voiries qu'on n'aurait pas pu se payer seul donc voilà on est aussi dans cette dynamique là, de conjugaison de nos efforts.

Sur le principe, on le fait également dans d'autres sujets mais je crois que l'ensemble des collectivités le font très largement et c'est très très largement cadré.

Sur le fait que la délibération intervienne après : c'est un acte administratif qui nous est obligatoire pour pouvoir enregistrer le don. Ça ne se fait pas après, ce sera pareil pour le mécénat du festival de Beauregard, il sera constaté à la fin des recherches du mécénat. On ne va pas faire un conseil municipal à chaque fois qu'on a quelqu'un qui veut participer à une animation de la ville ou qui veut participer aux festivités. Aujourd'hui, c'est parce qu'on a fait le tour des partenaires et des mécènes, si on veut les appeler comme ça, qu'aujourd'hui on constate. C'est un acte administratif qui permet de pouvoir avoir cette recette, que ça se fasse avant ou après, ce n'est pas un problème juridique en soit, ça vous a été dit en commission aussi.

Sur les coûts, vous pensez bien, vous le savez, que ça fait quelques années qu'on n'a pas augmenté la taxe communale, ça va faire dix ans. On a pris aussi notre rôle quant à la préservation du pouvoir achat des St Genoïis, on est resté très modéré avec un certain nombre de mesures pour les familles St Genoïises avec les barèmes, les quotients et toutes les opérations de solidarité... Je crois qu'on est financièrement dans le même cadre budgétaire que précédemment, la répartition est différente : il y a eu plus d'animations mais moins de coût de salaire. Moi ce que je constate, regardez un petit peu ce qu'il y a sur le facebook de la ville, c'est le nombre de gens satisfait et les retours positifs qu'on a eu pour ces festivités du 8 décembre. Les rues de la ville étaient noires de monde avec des familles, et il y a eu aussi des animations dans toutes les directions de toutes les populations. On a eu une vraie dynamique : familiale, apaisée dans la ville de Saint Genis Laval et je crois que ça a été apprécié à juste titre et tant mieux. Ça nous encourage à poursuivre sous des formes différentes ou sous d'autres sujets, cette première a permis de voir des spectacles qu'on voyait seulement à Lyon et qu'on a pu voir à St Genis. Ça me semble aussi intéressant d'amener ce qui se fait de mieux sur le domaine de la lumière. Voilà les éléments que je voulais vous rajouter. Sur les coûts, on vous les donnera, ce n'est pas un problème, on va clôturer les comptes, globalement on a une patinoire 7000€, 3500€ de bénévolat ,2500€ (ou 1500€) de recettes. Le marché de Noël, c'est tout simplement une utilisation du domaine public qui donne lieu à une redevance. En même temps, on a eu des commerçants qui ont participé. On a eu autant d'associations que l'année dernière qui tenaient des stands. A huit heures du soir, ils n'avaient plus rien tellement il y avait du monde. Ils ont été obligés de refaire le plein. C'est un soutien aussi indirectement de la ville aux associations dans ce domaine là. Je crois qu'ils ont même été débordés par le succès. On était de nombreux élus à être dans les rues donc on a pu voir ce qu'il se passait sur le terrain, avec des gens satisfait des prestations de la ville. J'ai encore eu des félicitations cet après-midi sur la mise à disposition du matériel, sur le montage des barnums etc où on leur a facilité la vie. On a eu aussi des bénévoles, des citoyens qu'on ne connaissait pas, qui se sont proposés bénévolement, on a eu des élus qui ont aussi participé, on est dans cette dynamique là. Cela a permis de faire une animation, une festivité des lumières, c'est peut-être un peu éloigné de ce que disait Mr CRUBELLIER, mais c'est aussi un moyen festif pour notre ville. Moi je lis simplement ce que je vois et les retours positifs. On a des mails de gens qui nous écrivent spontanément, on ne les a pas inventés, on ne les connaît pas, elles écrivent pour nous dire : c'est bien continuez. Ce qu'il fallait c'est qu'on réponde et voilà, on a répondu aux St Genoïis. Je voudrais remercier les services de la ville qui ont été très investis pour que ce soit une réussite et cela a été une réussite. Et donc la patinoire recyclable aussi totalement. »

Arrivée de Mme MILLET en cours de délibération N° 6.

G. PEYREYRON. - « Je n'ai pas dit qu'elle n'était pas recyclable. J'ai dit que dans le cycle d'un produit quand on recycle, c'est aussi une consommation d'énergie maintenant je vais préciser j'ai pas remis en cause l'animation de la commune. J'y suis passé, j'ai été à la patinoire, j'ai même été discuter avec la personne qui installe. J'ai vu des élus à un moment donné, on a discuté du produit de la patinoire. Et ce qui me pose problème, c'est que sous couvert d'écologie on utilise des patinoires, parce que vous me dites « elle existe donc on l'utilise » et bien si on prend ce raisonnement là : Il y a des vieux diesel, les gens les utilisent, laissons rouler les vieux diesel ! »

M. LE MAIRE. - « La patinoire ne fait pas d'émission de particules fines, comparez des choses comparables ! »

G. PEYREYRON. - « A force d'utiliser des appareils comme ça, on crée un marché. Vous m'excusez, il y a un vrai marché, on continue à fabriquer ce type de patinoire car on utilise encore ce type de patinoire et notamment en France car nous sommes le pays dans le monde qui utilise le plus ce type de patinoire. Quand je vous dis c'est 100% pétrole, oui c'est 100% pétrole ! S'il n'y avait pas de pétrole, on ne pourrait pas faire ce type de patinoire. On ne peut pas en même temps essayer de condamner TOTAL qui va en Guyane faire de l'exploitation pour faire de la recherche et abîmer la faune et dire en même temps, non on continue à fabriquer avec du pétrole des matériaux pour du loisirs. Moi je pense qu'à un moment donné il faut dire halte et ça fait partie de ça. Y a pas forcément besoin de patinoire pour avoir une animation sur Saint Genis Laval. La question ce n'est pas de savoir s'il y avait du monde, ce n'était pas cette question là. Moi j'attire votre attention sur ce côté là. Après on peut toujours dire : on fait des bâtiments à écologie positive et compagnie, non ! Il va bien falloir à un moment donné, se poser les vraies questions si on veut vraiment peser sur le réchauffement climatique et arrêter le business du tout pétrole. »

M. LE MAIRE. - « La question est plutôt la transition. Est ce qu'on doit arrêter de jouer aussi au foot sur le terrain synthétique de Beauregard au motif qu'à un moment, il a été conçu avec des produits pétroliers ? C'est certain qu'on n'en fera pas un deuxième de la même façon et avec les mêmes produits. On peut se poser la question, on est dans la transition. Moi je n'ai jamais vu une patinoire synthétique émettre des Nox donc ne comparez pas avec un diesel qui fume. Là, la comparaison dessert votre propos Mr PEYREYRON. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

— **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -
Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0.

Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

7. ENSEIGNEMENT

Parcours éducatifs : Programmation 2018-2019

Rapporteur: Madame Nicole CARTIGNY

Si programme et enseignement scolaire sont strictement de compétence de l'éducation nationale, les villes assurent le financement et la gestion des écoles primaires (maternelles et élémentaires).

L'ambition de la ville est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif l'initiant autant aux disciplines sportives que culturelles ou environnementales. Aussi les services municipaux travaillent ils à donner sens et cohérence aux diverses actions proposées à destination des enfants, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

Depuis plusieurs années maintenant, différents acteurs de la Ville (B612, La Mouche Théâtre & Cinéma, Les Musiques de Beauregard, intervenants musique, audiovisuel, et sport mais également projets développement durable) présentent un programme commun d'actions à destination des écoles saint-geoises. Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville, dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde par la diversité des projets, des partenariats ;
- pour un partenariat en tenant compte des singularités complémentaires: enseignant/artiste/médiateur culturel/acteur du développement durable/éducateurs sportifs.

Pour la saison 2018-2019, il a été proposé un document unique avec l'ensemble des activités - culturelles/sportives/développement durable ; la présentation de toutes les activités aux équipes enseignantes de chaque groupe scolaire ; des pastilles "parcours croisés" identifiant les thèmes traités dans différents domaines.

Pour la 3^{ème} année, des ateliers multimédia sont proposés par un intervenant du Centre Social et Culturel des Barolles.

Les enfants des trois écoles publiques peuvent ainsi pendant un trimestre «se frotter» à l'utilisation de la photo, la vidéo, l'infographie...Les ateliers visent à développer l'éducation aux médias : savoir les utiliser, en particulier la télévision, être capable de jugement et d'esprit critique.

Au titre de cette action, il convient de verser une subvention au Centre Social et Culturel des Barolles de 9 000 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Mesdames, Messieurs,

je vous demande de bien vouloir

- **OCTROYER** une subvention de 9 000 € au Centre Social et Culturel des Barolles pour l'année scolaire 2018-2019 au titre des ateliers multimédias proposés aux 3 écoles. La répartition s'établissant sur la base de 3000 €/trimestre scolaire.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget des exercices

T. MONNET. - « Lors de la commission, j'avais exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'un exemplaire du document rassemblant l'ensemble des activités, je n'ai toujours rien reçu à ce jour.

Y. DELAGOUTTE. - « Je l'ai là et pourrai vous le laisser. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

8. CULTURE

Avenant à la convention intercommunale des médiathèques de Brignais, Oullins et Saint Genis Laval-B612

Rapporteur: Monsieur Bernard GUEDON

Les modalités de fonctionnement de la Médiathèque B612 sont définies dans le cadre d'un partenariat avec les villes de Brignais et Oullins qui s'engagent depuis 1992, par une convention d'une durée de 3 ans renouvelables, à respecter le principe d'une tarification commune.

La convention en cours couvre la période du 01 décembre 2015 au 31 décembre 2018.

En attente de présentation d'un bilan complet de cette convention afin d'envisager la poursuite de l'intercommunalité des médiathèques et de permettre l'encaissement des recettes afférentes, il est proposé un avenant de prolongation de ladite convention pour une durée d'un an.

Durant cette période, l'ensemble des dispositions de la convention intercommunale continuent de s'appliquer.

Mesdames, Messieurs,
il est demandé au conseil municipal de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant pré-cité et tout document afférent à cette délibération.

T. MONNET. - « *Nous avons bien noté que nous aurons prochainement une présentation d'un bilan complet de cette convention. Quel est selon vous le délai raisonnable pour pouvoir le présenter ?* »

F. TIRTIAUX. - « *Le délai raisonnable sera celui où on aura le bilan des deux autres villes en plus du notre donc on peut estimer dans deux ou trois mois. Sachant que pour avoir eu des contacts avec les deux autres élus des deux autres villes, pour le moment tout le monde est extrêmement satisfait des tarifs applicables. C'est pour ça qu'il était estimé plutôt sage d'attendre quelques mois sachant qu'à priori il n'y aura pas de changement notable, peut-être juste au niveau des accents culturels à mener ou à la marge. On s'était bien assuré qu'il n'y ait pas des attentes ou frustrations toutes autres, de la part des deux autres villes.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

9. FINANCES

Admission en non-valeur et créances éteintes 2018

Rapporteur: Madame Lucienne DAUTREY

Après la prise en charge des titres de recettes émis par la Ville, le comptable public est chargé de mettre en œuvre leur recouvrement. Se trouvant parfois dans l'impossibilité de percevoir les sommes, il nous transmet un état des restes dus accompagné d'une demande d'admission en non-valeur.

La Ville doit donc statuer sur les créances qu'elle propose d'admettre en non-valeur au vu des justifications produites par le comptable en raison, soit de l'insolvabilité des débiteurs, soit de la caducité des créances, soit de la disparition des débiteurs. L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

Les poursuites que le comptable met en œuvre se décomposent en plusieurs phases :

- l'envoi d'une lettre de rappel;
- l'envoi d'un commandement de payer;
- la phase comminatoire amiable : le dossier est envoyé à un huissier;
- l'opposition à tiers détenteurs (OTD);
- les saisies ventes, saisie immobilière, hypothèque légale, action paulienne, action oblique.

Ces poursuites sont par ailleurs légalement réglementées compte tenu du montant de la créance à recouvrer. Ainsi l'article R1617-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des seuils en-dessous desquels il est interdit au comptable de recourir à une opposition à tiers détenteurs, soit :

- 130,00 € pour les OTD auprès des établissements bancaires;
- 30,00 € pour les OTD auprès des employeurs et de la CAF.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur la liste des créances ci-dessous pour un montant de 1 743,40 €, soit :

- 80,00 € au titre de 2008
- 121,90 € au titre de 2012
- 1 501,50 € au titre de 2016
- 40,00 € au titre de 2017

Liste des admissions en non-valeur pour le budget principal Ville

Exercice	Titre	Nom du redevable	Objet de la créance	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2008	T-868	LAMY VILLEURBANNE	Location de salles	80,00 €	RAR inférieur seuil poursuite, NPAI et demande renseignement négative, Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet.
				80,00 €	
2012	T-553	LACOMBE OLIVIA	Restauration scolaire	121,90 €	Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet.
				121,90 €	
2016	T-934	ESPACE TRANSACTION	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	246,00 €	Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet.
2016	T-911	GENERATIONS DECAP	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	61,50 €	Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet.
2016	T-926	PVC ELITE	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1 189,00 €	NPAI et demande renseignement négative, Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet, Personne disparue.
2016	T-110	SALEM AFEF	Activités périscolaires	5,00 €	RAR inférieur seuil poursuite.
				1 501,50 €	
2017	T-448	L ENTREPRISE DES FACADES	Occupation du domaine public	40,00 €	RAR inférieur seuil poursuite, Combinaison infructueuse d'actes, Poursuite sans effet.
				40,00 €	
				1 743,40 €	

Il convient maintenant d'examiner les créances dites « éteintes ». Il va s'agir des cas où l'impossibilité de recouvrer une créance est motivée par l'existence d'une décision de justice extérieure qui s'impose à la collectivité et au comptable public (avec par exemple un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance pour une entreprise, ou une procédure de rétablissement personnel qui entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles pour un particulier).

Par ailleurs, il est aussi proposé d'admettre les créances éteintes ci-dessous pour un montant de 7,50 €.

Liste des créances éteintes du budget principal Ville

Exercice	Titre	Nom du redevable	Objet de la créance	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2016	T-863	BECLIN AURELIE	Dégradations gymnase Guilloux	7,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
				7,50 €	

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** de l'admission en non-valeur pour le budget principal Ville des titres listés ci-dessus pour un montant total de 1 743,40 € ;
- **DÉCIDER** de l'extinction de la créance pour le budget principal Ville des titres listés ci-dessus pour un montant total de 7,50 € ;
- **PRÉCISER** que les dépenses d'admission en non-valeur seront inscrites au budget principal Ville de l'exercice 2018 à l'article 6541 ;
- **PRÉCISER** que les dépenses d'extinction de créances seront inscrites au budget principal Ville de l'exercice 2018 à l'article 6542.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

10. FINANCES

Acomptes de subventions 2019

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Les dossiers de subventions aux associations étaient téléchargeables en ligne sur le site de la Ville avec une date limite de retour fixée au 19 novembre 2018. Ils sont actuellement étudiés en vue d'un vote en mars 2019.

Cependant, depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier.

Ces acomptes ne préjugent pas des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2019 mais devront être obligatoirement repris au Budget Primitif 2019 au minimum pour ces montants.

Ces derniers correspondent soit à une demande formulée par les associations, soit à une évaluation des services au vu des charges récurrentes de ces associations et de la subvention accordée en 2018.

Ces acomptes ne sont bien évidemment versés que sur demande exprimée par les bénéficiaires.

Dans ce cadre, il est proposé de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Acomptes 2018 (en euros)</i>	<i>Montant de la dernière subvention votée en 2018 (en euros)</i>	<i>Acomptes 2019 (en euros)</i>	<i>Versement soumis à convention</i>
ACCUEIL ENFANCE	9 650,00	36 000,00	12 000,00	x
ASSOCIATION PREMIERS PAS	54 000	210 000,00	66 000,00	x
CRÈCHE COLLECTIVE SUCRE D'ORGE	17 101,00	65 500,00	20 000,00	x
POM'ERISES	44 800,00	166 000,00	44 800,00	x
POM'ERISES - JARDIN PASSERELLE	8 800,00	20 000,00	8 800,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES	58 000,00	216 900,00	58 000,00	x
CLESG	16 000,00	82 200,00	16 000,00	x
AMICALE LAÏQUE HAND BALL	37 000,00	67 850,00	37 000,00	x
AMICALE LAÏQUE JUDO	5 000,00	10 000,00	5 000,00	
BALE	12 000,00	17 700,00	12 000,00	
OSGL FOOTBALL	14 000,00	32 300,00	14 000,00	
OSGL RUGBY	12 000,00	26 000,00	12 000,00	
ST GENIS LAVAL BOXE	4 000,00	5 800,00	4 000,00	
ST GENIS OULLINS STE FOY FEMININ	9 000,00	13 400,00	9 000,00	
TENNIS DE TABLE	3 000,00	5 200,00	3 000,00	
ASSOCIATION MUSICALE	40 000,00	81 000,00	40 000,00	x
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	50 000,00	152 000,00	50 000,00	x
SAGA	62 000,00	158 030,00	59 600,00	x
AIDE ALIMENTAIRE	3 135,00	8 000,00	3 135,00	

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** le versement des acomptes de subventions aux associations et organismes ci-dessus mentionnés ;
- **DIRE** que l'octroi de ces acomptes ne se fera qu'en fonction de la demande des associations et conformément à leur plan de trésorerie;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces acomptes de subventions;
- **DIRE** que les montants des acomptes de subvention 2019 inscrits seront repris au Budget Primitif 2019.

T. MONNET. - « Nous constatons que vous avez omis d'inscrire dans le tableau l'acompte 2019 pour le compte du CADEC. Y aurait-il de l'eau dans le gaz avec cette importante structure associative saint-genoise ? Hier soir, M. Macron, notre Jupiter national, a esquissé un mea culpa concernant toutes ses erreurs de jugement vis à vis des corps intermédiaires, des maires comme des syndicats, concernant son aveuglement pour les difficultés de nos concitoyens au quotidien, concernant son manque d'écoute, de concertation avec la base, sa déconnexion totale avec les petites gens qu'il aime tant, mais qu'il aurait volontiers laissés dans la misère si les gilets jaunes ne s'en étaient pas mêlés ! Par conséquent, nous ne désespérons pas que vous puissiez également exprimer volontairement des remords concernant votre liquidation du CADEC. Je dis bien volontairement car vous ne trouverez pas, certainement pas, des dizaines d'associations manifester contre vous dans les rues, de peur que leurs subventions en pâtissent, de peur d'être les prochains sur le siège éjectable ! Vous auriez réuni et demandé l'avis aux Saint-Genois, en écoutant les arguments des deux parties, le délibéré de la sentence eut été totalement différent ! Il en est de même concernant l'Hôpital Henry Gabrielle pour lequel vous avez décidé seul, contre l'avis unanime des Saint-Genois, de ne pas bouger le petit doigt pour les défendre, les soutenir ! A quel moment avez-vous consulté vos administrés pour leur demander leur avis ? Il en est ainsi pour toutes les décisions importantes de notre commune ! Décidément, notre Jupiter local a une conception de la démocratie qui demeure celui d'un ancien monde ! Il est grand temps de passer à un autre type de gouvernance que nous appelons de nos vœux depuis bien longtemps. »

M. MONNET. - « Mr MONNET, c'est moi qui vais faire un mea-culpa à défaut de Mr le maire. Comme vous le savez j'ai toujours été un fervent défenseur du Cadec et je dois avouer que je me suis un peu trompé, un peu fourvoyé. Je suis très très content que les festivités du 8-9 et 10 mais surtout le 8 se soient bien passées, nous n'avons eu que des retours positifs. Comme vous le savez, j'habite une nouvelle résidence où il y a des anciens St Genois et des gens qui viennent de communes alentours. On a eu que des retours positifs, les anciens St Genois m'ont dit qu'il y avait longtemps qu'ils n'avaient pas vu des festivités de cette qualité, cela nous rappelle, disent ils, et je peux témoigner aussi, ce que faisait le cadec il y a dix à quinze ans. Juste pour finir, on regrette, moi aussi je regrette mais malheureusement pour sauver un malade il faut être deux : il faut le professeur et il faut aussi que le malade y mette du sien et là, je me suis aperçu que le malade s'est un peu tiré une balle dans le pied tout seul. Le Cadec s'est tout simplement sabordé, je le dis clairement comme je le pense, j'ai été déçu de la réaction de personnes à qui j'ai proposé mon aide pour faire quelque chose car je croyais qu'on pouvait encore faire quelque chose et je me suis aperçu que c'est une posture politique. C'est un peu trop en avance pour les prochaines élections, libre à vous de jouer en fonction de ça. En tout cas, je suis très très content que les festivités se soient, sur les trois journées, bien déroulées. Voilà ce que je voulais apporter par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par mes collègues. »

F. TIRTIAUX. - « Je voulais préciser que j'ai beaucoup de mal à entendre qu'il n'y a pas eu de concertation, ni d'écoute. Parce que je peux vous assurer que depuis quatre ans, en début de mandat lorsque le maire m'a demandé de faire partie du conseil d'administration, il n'y avait aucunement une feuille de route disant que l'objectif était de fermer le Cadec. C'était tout le contraire, il fallait travailler ensemble et cela a bien été notre fonction avec Mohamed GUOUGUENI tout au long de ces quatre années et pendant les conseils d'administration de ces quatre années. L'objectif était écoute, concertation et travail collectif et je regrette amèrement qu'on n'ait pas pu arriver à un terrain d'entente et que la rupture ait été consommée. En tout cas j'ai bien le sentiment que de fait, l'écoute a eu lieu. Les destins en ont décidé autrement et il faut en prendre acte et il n'est pas question de Jupiter ou quoique ce soit, le travail a été fait et accompli. »

M. GUOUGUENI. - « Puisque vous avez souhaitez politiser puis rester sur la forme et pas sur le fond, je ne vais pas rajouter plus d'éléments sur ce qu'a dit Mme TIRTIAUX, adjointe à la culture avec laquelle j'ai siégé au conseil d'administration du Cadec. Simplement dans votre intervention, vous avez parlé au nom des associations St Genoises. Moi j'aimerais vous dire Mr MONNET, vous avez parlé de quelque chose que vous ne connaissez pas. Vous connaissez les associations St Genoises ? A mon avis, non...Et deuxièmement, je voulais revenir sur votre incohérence puisque vous faite de la politique, dans une délibération au niveau du mécène, vous avez souhaité voter contre les mécènes. Les mécènes en l'occurrence il y avait Auchan, la galerie marchande, le Crédit Mutuel pour ne citer que les principaux. Ces mêmes partenaires financent de nombreuses associations St Genoises et finançait le Cadec. Aussi avez vous une vision partielle car dans un sens c'est bien qu'il y ait des dons et dans l'autre

quand ils participent dans une manifestation de la ville vous vous y opposez, allez comprendre. Voilà, c'était simplement ce que je voulais dire. »

M LE MAIRE. - « Mr MONNET, je ne répondrai pas aux attaques ad nominem parce que je trouve que ce n'est pas ça qui fait avancer le débat. On est dans une gestion de la ville de Saint Genis Laval. Après chacun a ses propres sensibilités, son propre sentiment par rapport à ce qu'il se passe. Nous participons modestement à notre niveau donc je ne répondrai pas plus à vos provocations. Une réponse très simple à votre question : il n'y a pas de subvention parce qu'il n'y a pas eu de demande du Cadec pour l'année 2019.

Je vous propose de passer au vote de ces acomptes de subvention, l'ensemble du tissu associatif est très largement soutenu dans cette ville à hauteur de 2,5 millions d'euros pour savoir que nous avons très largement soutenu et que nous soutiendrons encore très largement les associations St Genoises. D'ailleurs les associations sont souvent très présentes dans des opérations et travaillent sur le vivre ensemble. Je rappellerai Les Foulées de Beauregard, le repas du 13 juillet, les festivités du 8 déc et beaucoup d'autres exemples... Il y a des représentants ici et je les en remercie, ils sont pour le développement et pour le bien être de l'ensemble des St Genoises dans les actions que nous souhaitons mener avec eux. Une des plus belles mais il y en a plein de magnifiques, c'est ce qu'il s'est passé pour le 11 novembre avec le collectif AAA que la ville a très largement soutenu, d'ailleurs nous avons eu des retours positifs des associations donc on ne tue pas les initiatives comme vous voulez le faire croire, il n'y a pas d'association qui aurait le couteau sous la gorge. La preuve : les anciens combattants, l'Aspal, l'Association Musicale ont pu développer une belle animation à l'occasion du centième anniversaire. Nous avons bien soutenu cette initiative St Genoise et on raisonne plutôt sur de l'appel à projets plutôt que de faire un chèque en blanc pour on ne sait quelles actions. Je vous remercie de bien vouloir procéder au vote de cet acompte de subvention qui permettra justement aux associations de continuer leurs activités en attendant le vote du budget en toute tranquillité et en toute sérénité financière. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -
Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

11. FINANCES

Crédits anticipés d'investissement 2019

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2019, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence mais aussi pour permettre la poursuite des opérations engagées dès le 1^{er} janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2019 par le Conseil municipal.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets votés et initiés en 2018 tels que la réfection des toitures de la médiathèque B612 et du gymnase d'Aubarède, l'aménagement des locaux de la crèche Roule Virou au Pôle Service Public, la requalification du Centre Social et Culturel des Barolles ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement concernant les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et petite enfance...

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2019 selon les modalités ci-après :

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉPENSES TTC		
01/165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
90/275	Dépôts et cautionnements versés	1 250,00
72/2041642	Subventions d'investissement - Logements (Loi SRU)	65 000,00
90/20422	Subventions d'investissement - Plan façades centre ville	10 000,00
020/2158	Matériel	10 000,00
823/2121/104	Plantation d'arbres - Divers sites	10 000,00
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	20 000,00
814/2152/205	Voirie - Éclairage Public - Remplacement et mise en conformité des armoires de commande	10 000,00
814/2152/205	Voirie - Pose de fourreaux notamment pour panneaux électoraux	10 000,00
90/2138/210	Réserves foncières - Prémption	50 000,00
110/2152/218	Vidéo-tranquillité - Travaux	3 000,00
110/2188/218	Vidéo-tranquillité - Matériel	10 000,00
020/2184/300	Mobilier	2 000,00
020/2135/307	Travaux tous bâtiments (P3, mise en sécurité, mise en conformité, travaux d'urgence et accessibilité, ascenseur)	100 000,00
20/2128/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux extérieurs)	20 000,00
20/2135/499	Travaux tous groupes scolaires (travaux intérieurs)	20 000,00
412/2128/599	Travaux stades	21 000,00
422/2135/699	Travaux structures jeunesse	5 000,00
321/2135/701	B612 - Etudes suite sinistre toiture	15 000,00
64/2135/899	Structures petite enfance - Aménagement crèche Roule Virou	100 000,00
020/2051/1001	Informatique - Logiciels, licences	8 000,00
020/2135/1001	Informatique - Travaux	6 000,00
020/2183/1001	Informatique - Matériels	16 000,00
020/2188/1002	Électroménager	8 000,00
	Total	522 250,00

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations qui seront engagées dans le cadre de ces crédits anticipés et particulièrement ci-dessous :

- Rénovation de la toiture de la médiathèque B612,
- Rénovation de la toiture Gymnase d'Aubarède,
- Aménagement de la crèche Roule Virou,
- La requalification du Centre Social et Culturel des Barolles.

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ** -
Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

12. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur: Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité notamment le remplacement du responsable travaux entreprises du service superstructures dont le grade est différent de celui du collaborateur parti.

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 10/12/18	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 11/12/2018	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien principal 2ème classe	B	2	2		1		3	

Filière technique : création d'un poste de Technicien principal 2ème classe à temps complet

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création de poste cité ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION** -

QUESTIONS ORALES :

Question du groupe Saint Genis Bleu Marine

Rapporteur: P. BARD

« Mr le Maire, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons revenir sur la commémoration du 11 Novembre 1918 très bien organisée comme d'habitude, notamment pour ceux ou celles qui étaient absents ce jour-là. A cette occasion, Mr Le Maire, dans votre intervention, vous avez fait une allusion au nationalisme ce qui est inexact et inopportun. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que vous insérez votre credo politique dans le cadre d'une cérémonie de mémoire. Bon, nous savons que l'Histoire n'est pas enseignée dans les écoles d'ingénieurs, mais quand même ! Il suffit pourtant d'ouvrir des livres d'Histoire pour constater et comprendre que cette première guerre mondiale a été déclarée par des Monarchies et des Empires, Allemand, Austro-Hongrois, Russe et Ottoman, poussés par leurs volontés expansionnistes, et aussi facilitée, il faut bien le dire par l'esprit de revanche du côté Français. Le nationalisme que vous avez évoqué n'est vraiment intervenu que pour la suivante, celle de 39-45. Et oui, le nationalisme c'est le coup d'après, suite à un traité de Versailles mal ficelé et non consensuel parmi les vainqueurs. La crise financière de 1929 a fini d'appauvrir et de précariser les peuples Européens. En France, n'oublions pas que c'est une majorité d'hommes politiques composée de centristes, radicaux-socialistes, communistes, pacifistes, et surtout bien naïfs et peu courageux, qui partagent la responsabilité de la deuxième guerre mondiale en n'ayant pas voulu éradiquer militairement le national-socialisme Hitlérien au moment où c'était encore possible de 1935 à 1938. Ce rappel historique incontestable étant fait, nous considérons qu'il est regrettable que lors de la commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, vous ayez fait cette allusion politique au nationalisme, probablement due à vos manques d'arguments en vue des élections Européennes à venir qui s'annoncent périlleuses pour vos guides et mentors : Mr Macron et Mr Bayrou. Les commémorations ne sont vraiment ni le lieu ni le moment d'infliger à l'auditoire une logorrhée Européiste à vocation fédéraliste et anti-souverainiste. Pour ce 11 Novembre, ceci n'était pas au niveau du respect obligatoire pour les millions de soldats de cette guerre qui se sont battus et sont morts contre l'ennemi, mais aussi pour leur Nation. »

Réponse :

M. LE MAIRE. - « Merci Mr Bard, après avoir été expert en géopolitique et en climatologie vous voilà donc historien selon vos propos! Je vous laisse vos propos suffisants et méprisants sur ma formation d'ingénieur encore une attaque ad nominem qui expliquerait une inculture crasse ! Les ingénieurs apprécieront. Vous mélangez les raisons du conflit avec des notions de sciences politiques. Ne vous en déplaise, vous avez quelques lacunes théoriques car monarchie et nationalisme ne sont pas forcément des concepts forcément antinomiques. Charles Maurras, un théoricien qui ne fait pas partie de mes sources d'inspiration mais que vous devez bien connaître au regard de votre sensibilité politique, prônait même le retour à la monarchie avec sa notion de « nationalisme intégral ». Mais passons, votre propos est bien plus politicien qu'historique. Libre à vous de vouloir faire croire que j'ai tenu un discours de campagne militant pour les élections européennes. Vous n'êtes pas crédible. C'est vous qui, dans cette question, en faites un sujet militant. Sans nier ses imperfections et le besoin de la réformer, j'ai juste rappelé l'apport indéniable de la construction européenne en termes de paix entre des nations qui étaient jusqu'alors des ennemis séculaires, et qu'à l'heure d'une mondialisation galopante avec des puissances régionales, nous ne pourrions peser et répondre aux défis communs auxquels nous sommes confrontés qu'en nous coordonnant à l'échelle européenne. Et je n'ai bien entendu pas manqué de saluer avec respect, comme je le fais à chaque occasion, nos soldats et tous ceux qui sont morts pour la France et de réaffirmer avec force mon patriotisme. Car non, vous n'avez pas le monopole du patriotisme ! D'ailleurs, c'est amusant mais réconfortant quelque part, des saint-geois de toutes sensibilités sont venus me féliciter pour ce discours y compris des militants de votre mouvement et c'est pour moi un comble mais je vous en remercie par rapport à votre question écrite. »

Question du groupe Agir à gauche

Rapporteur: T. MONNET

« Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 6 décembre 2016, le comité de défense de l'hôpital Henry Gabrielle était venu défendre son maintien à Saint-Genis-Laval. A cette occasion vous ne vous étiez pas engagé à « monter sur les estrades » pour soutenir avec conviction leur combat, en évoquant votre manque de connaissance sur le dossier, en évoquant qu'un possible changement au mois de mai 2017 pourrait faire évoluer certaines décisions nationales en matière de réaménagement hospitalier, en évoquant également la

question économique et la bonne gestion des HCL. Les membres du Comité Central d'Établissement ont enfin pu prendre connaissance des trois scénarii évoqués par les HCL concernant le devenir de la structure hospitalière en question, sans pour autant avoir été consulté sur le sujet, le dossier ayant été présenté pour information, par les HCL aux représentants du personnel. L'administration des HCL avait toujours mis en avant les coûts financiers importants d'une rénovation d'Henry Gabrielle pour justifier ses choix, considérant en effet que la situation économique des HCL ne leur permettait pas de folies. C'est pourquoi, les montants qui vous sont exposés, même s'ils ne sont pas détaillés, permettent de dégager quelques éléments de comparaisons qui nous paraissent instructifs :

Accrochez vous, il y a beaucoup de chiffres !

Impact sur l'offre de soins. A noter qu'il y a actuellement 182 lits et places à Henry Gabrielle
Rénovation d'Henry Gabrielle in situ : 284 lits et places créés, soit une augmentation de l'offre de soins de 102 lits et places

Construction nouvelle au Centre Hospitalier Lyon Sud : 175 lits et places créés, soit une diminution de l'offre de soins de 7 lits et places

Rénovation de Desgenettes : 168 lits et places créés, soit une diminution de l'offre de soins de 14 lits et places

A noter : le projet Desgenettes prévoit la fusion des lits militaires et civils soit 168 lits et places au total. Actuellement l'offre est de 182 lits et places à Henry Gabrielle et 15 lits et places à Desgenettes soit au total une diminution de l'offre de soins à l'échelle de la métropole de 29 lits et places.

Impact économique :

Coût de la rénovation d'Henry Gabrielle in situ : 38 M€ pour 20550 m² rénovés, soit 1879€/m²

Coût d'une construction à Lyon Sud : 45 M€ pour 11 200 m² construits, soit 4 017 €/m²

Coût de la rénovation de Desgenettes (HIA): 50 M€ pour 12 000 m² rénovés, soit 4 166 €/m²

Coût par lit rénové :

Henry Gabrielle : 133 802 €

CHLS : 257 000 €

Desgenettes : 297 619 euros

Cette analyse peut-être simpliste, mais elle démontre, s'il en était besoin, que la démarche de l'administration des HCL n'est pas très honnête. A ce jour, la décision des HCL est repoussée car le scénario « transfert à Desgenettes », pour un montant de 50 millions d'euros, devrait être financé pour 30 millions par les HCL et 20 millions par le budget des armées, lesquelles à ce jour ne disposent pas de ce budget. En conclusion l'option « rénovation d'Henry Gabrielle » permet d'une part de développer de l'activité et par conséquence d'accroître les recettes de l'établissement, d'autre part de faire des économies substantielles, et enfin de permettre la création de 102 lits et places supplémentaires au sein de la métropole, alors même que l'Agence Régionale de Santé reconnaît l'insuffisance en la matière. Sans parler du bien-être des patients et de leur environnement actuel qui seraient maintenus. Dès lors nous pouvons légitimement nous interroger sur le souhait qu'auraient les HCL de réaliser une opération financière par la vente du domaine d'Henry Gabrielle. Monsieur le maire, de nouvelles données financières remettent en cause le projet initial de supprimer Henry Gabrielle ; quoique... dans le même temps, depuis les élections de mai 2017, la réforme du système de santé, qui doit être présentée à la "mi-septembre" 2018 par le gouvernement, ne prévoit "aucune fermeture d'un hôpital de proximité", a assuré la ministre de la Santé Agnès Buzyn le mardi 21 août sur France Info. En conséquence, ne pensez-vous pas que le maintien de cet hôpital mériterait que l'on s'y intéresse à nouveau d'un peu plus près et qu'un soutien plus appuyé de votre majorité envers le comité de défense d'Henry Gabrielle auprès du Conseil d'Administration des HCL serait envisageable ? Enfin, lors du conseil municipal du 6 décembre 2016, en conclusion des débats sur cette problématique, vous aviez déclaré : « Néanmoins, je m'engage, tel que je l'ai déjà fait, à vous tenir informés des démarches que j'entreprendrai pour que les choses se passent dans l'intérêt des patients, de leurs soins et de l'ensemble du personnel concerné. » Pouvez-vous nous indiquer les dites démarches entreprises depuis lors ? »

Réponse :

Rapporteur: M. JOBERT-FIORE

« Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ma connaissance aussi je vous renvoie à nos précédentes expressions sur ce sujet maintes fois abordé dans ce conseil. Néanmoins nous ne manquerons pas de transmettre aux HCL vos éléments. »

M. LE MAIRE. - « Quand j'aurais des éléments nouveaux je vous les communiquerai. Je suis intervenu pour que l'environnement des patients y compris dans un projet de maintien ou de

transfert... Parce que vous n'abordez que l'environnement, il y a aussi la sécurité des patients par rapport à leur proximité avec neurologique et c'est un vrai souci pour le monde médical et c'est également un souci pour le rassemblement de la médecine civilo-militaire notamment dans les postures attentat que nous connaissons. Mais ça, je vous l'ai déjà dit et voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. En ce qui concerne Henry Gabrielle, le site, il n'y a aucun élément nouveau donc je reviendrai vers vous quand j'en aurai, je n'en ai point actuellement et je verrai donc les HCL à ce sujet, je vous remercie. »

Question du groupe Ensemble Pour Saint Genis Laval

Rapporteur: J.P. LACROIX

Monsieur le Maire, une délibération de ce conseil portait sur le mécénat pour la patinoire installée les 8, 9 et 10 décembre dernier place Jaboulay. C'est une bonne idée, aussi bien cette patinoire en tant que telle qui est une belle animation en direction des familles, comme le fait de mobiliser des mécènes pour réduire le coût supporté par le contribuable. Toutefois il y a quand même un coût qui n'est pas dérisoire j'imagine et qui doit impacter à la hausse le budget du 8 décembre. Je comprends bien que la ville avait à cœur de réussir cette édition de la fête des lumières, mais il ne faudrait pas que ce soit au risque d'un dérapage budgétaire. Je vous remercie des précisions que vous pourrez me donner à cet égard. »

Réponse :

Rapporteur: M. GUOUGUENI

« Je vous remercie de saluer cette initiative. Pour répondre à votre question, la fête des lumières du 8 décembre et les animations de fin d'année sont deux choses différentes avec deux budgets distincts. On en a eu l'occasion d'en débattre dans le cadre d'une délibération sur ce sujet. Pour le 8 décembre le budget cette année est similaire à celui de l'année dernière. Pour ce qui est des animations fin d'année elles se font sur trois jours cette année au lieu d'un seul en 2017 avec un budget proportionnellement équivalent. La patinoire n'était pas envisageable sur une durée longue. En revanche il nous semblait un peu court de ne l'installer qu'une seule journée avec le risque également d'une faible mobilisation du public. Encore une fois je rappelle que c'est une manifestation sur la place Jaboulay co-construite avec les amis du marché de la création, les commerçants et la ville. Aussi avons nous cherché un week-end de décembre avant les fêtes, et la période autour du 8 décembre est apparue comme une évidence. C'est une animation qui ne fait pas partie de la fête de lumières mais qui bénéficie du public venu pour cette dernière et inversement. Les 2 animations concourent donc mutuellement à la réussite de l'une et de l'autre. Tant mieux, c'est aussi cela de rechercher des synergies. La patinoire a connu un vrai succès, pour rappel, juste quelques éléments : 500 participants dont 380 enfants et une centaine d'enfants le lundi au niveau des scolaires et la fête des lumières également, et vous me donner l'occasion de le redire, avec une dynamique associative que je tiens encore une fois à saluer. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 21 janvier 2019
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER